|  |  |
| --- | --- |
|  | Direction de l’Immobilier et de l’Environnement  Bureau des Marchés Immobiliers |

**ACCORD-CADRE DE SERVICES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Réalisation de prestations de désinfection des locaux, bâtiments et équipements de la Préfecture de police situés en Ile de France |

|  |
| --- |
| Cadre de Mémoire Technique (CMT)  Lot ……………………………………………………….. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Consultation n° | E2025BMI12 |

# Règles d’utilisation du cadre de mémoire

Les soumissionnaires sont tenus de compléter et intégrer à leur offre ce cadre de mémoire technique. Pour remplir leur obligation, les candidats peuvent :

* Intégrer leur offre au présent document et compléter par tout document jugé utile ;
* Indiquer précisément, pour chaque article, la référence dans leur mémoire technique ou autre document (référence du document, paragraphe, n° de page) ;
* Produire un mémoire technique indépendant reprenant tous les axes du présent cadre de réponse et son architecture.

# Valeur technique (60%)

## 2.1 Moyens humains et techniques dédiés à l'exécution des prestations (50 points)

Le candidat présente les moyens humains et techniques qu’il s’engage à mettre en œuvre pour l’exécution des prestations.

Il met en avant les points suivants :

* Organisation du travail et des relations avec le pouvoir adjudicateur (suivi administratif, technique et financier) ;
* Présentation des moyens humains dédiés au pilotage et à l'exécution des prestations du marché ;
* Présentation des équipements/matériels dédiés au marché. Une fiche technique et la fiche de données de sécurité du produit utilisé doivent être annexées au présent cadre de réponse technique du candidat ;
* Présentation des méthodes de traitement sur les sites.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

*2.2 Organisation, suivi et contrôle des prestations (50 points)*

Pour répondre à ce sous-critère le candidat met en avant les points suivants :

* Procédure de demande d'intervention ponctuelle non urgente ;
* Procédure de demande d'intervention en urgence ;
* Suivi et contrôle des interventions sur site/ traçabilité ;
* Procédure de réclamation : avertissement lors d'un dysfonctionnement ou tout problème lié à la bonne exécution des prestations - de la réclamation à l'action corrective mise en œuvre.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

# Valeur environnementale (10%)

Le candidat présente :

* des produits les moins polluants (quant à leur contenu, leur emballage et leur provenance) ;
* des méthodes alternatives pour limiter l'impact sur l'environnement (type traitement thermique) ;
* la gestion des déchets issus des interventions, nécessitant un traitement responsable et conforme aux normes environnementales ;
* l’utilisation de véhicules d'intervention respectueux de l'environnement.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.